

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/11/10/2020205007/justel>

Dossier numéro : 2020-11-10/02

Titre

10 NOVEMBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 1er octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 01-12-2020 page : 84220

Entrée en vigueur : 01-12-2020

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). L'annexe de l'arrêté ministériel du 1er octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B, est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Annexe à l'arrêté ministériel du 10 novembre modifiant l'arrêté ministériel du 1er octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B
" Annexe. Liste des organismes habilités pour organiser le rendez-vous pédagogique à distance ou " e-learning "

Nom de l'organisme	Adresse du siège social	Numéro unique d'entreprise	Statut juridique
Agence wallonne pour la Sécurité routière, (A.W.S.R).	Chaussée de Liège 654C à 5100 Jambes	0539.960.891	ASBL
CONDUCT BELGIUM	Rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles	0692.823.785	SA
B.T.I. BELGIUM	Rue des Crocheux 5 à 6140 Fontaine-l'Evêque	0475.986.819	SPRL
GO FOR DRIVE	Rue de la Gare 11 à 4960 Malmedy	0746.847.540	ASBL